

N/REF : 21/10/2025 14H45 C:025730 I:32470
V/REF : ODS-2025-000171
V/Email reçu le Mardi 21/10/2025 a 14H45

PLURALIS
Le Foyer de l'Isere
21-23 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38030 GRENOBLE CEDEX 2

V/REF.IMM. 0627
IMMEUBLE : HAUTS BRIANDS -0627
13/15/21/23 AV.ARISTIDE BRIAND
LES HAUTS BRIANDS
38600 FONTAINE

St Martin-H, le 24 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 23 ARISTIDE BRIAND FONTAINE
LES HAUTS BRIAND 2
MME SIKORA 06 74 97 90 60

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DE LA DESCENTE EP DE LA MONTEE 23 (A L ARRIERE
DU BATIMENT COTE PARKING)
LA DESCENTE DEBORDE ET INNONDE LES BALCONS - VERIFIER LES GOUTTIERES
SI BESOIN

Donneur d'ordre : Mme C. DA SILVA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 22/10/2025 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LA MONTÉE N° 23
CURAGE DES DEUX DESCENTES D'EAUX PLUVIALES JUSQU'AU COLLECTEUR
BOUCHÉS PAR LE TOIT
POSE DE BOUCHON
CURAGE DES ARRIVÉES ET DES SORTIES
PHOTOS EN ANNEXE
INTERVENTION EN PRÉSENCE DE MME SIKORA
OBSERVATION : LES CHENEUX SITUÉS CÔTÉ PARKING SONT MAL FIXÉS CE QUI
PROVOQUE DES FUITES SUR LES TERRASSES

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 23/10/25 a 17H17 CECILE_DASILVA@PLURALIS-HAB
MP LCOMPTER Email envoyé le 23/10/25 a 17H17 Mme I SIKORA
AS LCOMPTER Email envoyé le 22/10/25 a 15H57 Mme C. DA SILVA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44	451,10
2,50	H(s)2ème personnel	1	57,34	143,35
TOTAL H.T.				594,45
T.V.A. a 10,00%				59,44
TOTAL T.T.C.En EURO				653,89

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN